

Commune de Bornival.  
 Extrait de l'atlas des chemins vicinaux.

*file dossier*

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À SON ORDONNANCE  
 DE CE JOUR N° 475005 B 44334.  
 BRUXELLES, LE 6 Septembre 1893.

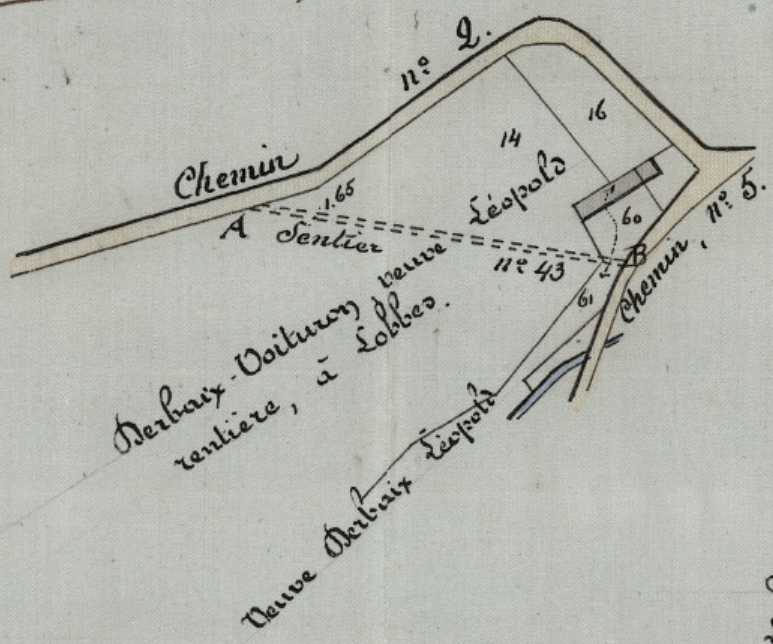
Plan de détail: n° 3.

PAR ORDONNANCE  
 LE CHEFIER PROVINCIAL

LE PRÉSIDENT

*W. Van der*

*f. Louve*



Echelle de 1 à 2500.

Suppression du sentier, n° 43.  
 Litt.<sup>a</sup> AB, longueur: 123 mètres.

Vu et approuvé par  
 le Conseil Communal.  
 En séance à Bornival. Certifié exact par le Géomètre du Cadastre soussigné  
 le 4 Août 1893 Nivelles, le 31 juillet 1894 trois.  
 Par ordonnance Le Bourgmestre  
 Le secrétaire C. al. *J. Canart*  
*Whebooy* *J. Lathou*